

PETR BRUCHE MOSSIG

Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 10 DECEMBRE 2025 -

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 56 titulaires

Nombre de membres votants :

7

⌚ Nombre de membres présents :	4
⌚ Nombre de membres ayant donné procuration :	3

Considérant conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales d'une part, que le Comité Syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, et d'autre part, qu'il est fait exception à cette règle lorsque, convoqué une seconde fois pour délibérer sur le même objet, le nombre des membres présents n'est pas, cette fois encore, supérieur à la moitié. La seconde convocation ou communication des questions à l'ordre du jour rappelle expressément cette disposition.

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre à 11 heures 30, en l'absence de quorum lors de sa séance plénière du mercredi 3 décembre de l'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni une seconde fois en séance plénière, en Salle Zeller, au siège du PETR BRUCHE MOSSIG à MUTZIG.

MEMBRES VOTANTS PRESENTS :

- ⇒ Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
M. Gilbert ROTH, Maire de DORLISHEIM
- ⇒ Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOUDAY
M. Alain FERRY, Maire de WISCHES
- ⇒ Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble
M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM

MEMBRES REPRESENTES :

M. Bernard RAULIN, ayant donné procuration à M. Alain FERRY
M. Alexandre GONCALVES, ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
M. Daniel FISCHER, ayant donné procuration à M. Pierre BURTIN

ASSISTAIT EN OUTRE :

Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR

REÇU EN PREFECTURE

le 11/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200089829-20251210-DELIB202531

EXCUSES :

M. Thierry ROGELET, Sous-Préfet de MOLSHEIM
M. Franck LEROY, Président du Conseil Régional
Mme Marie-Paule DIETRICH, Conseillère municipale d'AVOLSHEIM
Mme Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
Mme Claire LIEBERT-PERRAT, Conseillère municipale de DORLISHEIM
M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM
M. Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM
M. Mathieu BLEGER, Conseiller municipal de DUTTLENHEIM
Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER
M. Guy ERNST, Maire de HEILIGENBERG
M. Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller municipal de MOLSHEIM
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller municipal de MOLSHEIM
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG
Mme Caroline PFISTER, Adjointe au Maire de MUTZIG
M. Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG
Mme Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH
M. Jean BIEHLER, Maire d'OVERHASLACH
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS
M. Sébastien JACOB, Conseiller municipal de WOLXHEIM
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE
M. Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de LA BROQUE
M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE
M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT
M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES
M. Laurent BERTRAND, Maire de SCHIRMECK
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT
M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER
M. Nicolas WINLING, Maire de DAHLENHEIM
M. Fabien BLAES, Maire de DANGOLSHEIM
M. Pierre Paul ENGER, Maire de HOHENGOEFT
M. Patrick DECK, Maire de KIRCHHEIM
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM
Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT
M. Gérard STROHMEINGER, Maire de TRAENHEIM
M. Yves JUNG, Maire de WANGEN
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL
Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE
M. Cédric HALTER, Adjoint au Maire de WASSELONNE
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

EXPOSE

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 3500 habitants), le Comité Syndical doit débattre des orientations générales du budget, dans un délai de deux mois avant l'examen du Budget Primitif. Non soumis à un vote, ce débat permet une réflexion et un échange sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et les exercices suivants.

Le budget 2025 a été voté pour 1 322 929€.

Le taux d'exécution au 1/11/ 2025 s'est élevé à 49% en dépenses, 102% en recettes (dont cotisation CCRMM 2025 non encaissée).

Il peut être relevé :

- la faible part de l'investissement : 28 % du budget prévisionnel 2025 (368 730€) avec en exécution 0€ de dépenses et 363 059€ de recettes (98% d'exécution)
- la prépondérance du fonctionnement :
 - Avec 657 352€ de dépenses réalisées (69% d'exécution),
dont 479 494€ réalisées aux 012 charges de personnel (sans les payes de novembre et décembre) et 95 615€ réalisées aux 011 charges à caractère général
 - Et 990 340€ de recettes réalisées (104% d'exécution)

Les orientations budgétaires pour l'année 2026 ont été établies sur la base des propositions suivantes, validées par le bureau :

- Pour les dépenses :
 - ✓ Application de la convention territoriale pour les contributions des membres avec l'intervention de l'économie de flux uniquement pour la CCMV et la CCVB ;
 - ✓ Poursuite du conseil en rénovation énergétique pour les particuliers dans le cadre du SPRH ;
 - ✓ Poursuite de St'hopla ;
 - ✓ Continuité dans l'animation et la gestion du programme Leader ;
 - ✓ Provision de 100 000€ pour le SCoT ;
 - ✓ Baisse du soutien financier de la Région pour l'ingénierie territoriale (- 5000€) ;
 - ✓ Poursuite de l'animation économique, des ateliers SCoT, de la participation au réseau AC:TIONS , au Défi « J'y vais » ;
 - ✓ Affectation de moyens à l'actualisation des sites internet (PETR et Tremplin Entreprises) et pour l'adhésion au dispositif « Trouver mon Immo'pro » porté par la CCI ;
 - ✓ Passage de l'animateur Leader chargé de la mobilité à temps partiel (0,7+0,1 ETP) ;
 - ✓ Non provisionnement pour les postes vacants (observatoire, coordinateur climat et mobilité) afin de laisser à la future assemblée le soin de décider de la suite à donner.

Dans cette approche, le **montant des charges**, hors opérations d'ordre et amortissements, est estimé à **888 450€** dont :

- 33,6 % affectés au développement territorial (Leader+ Tremplin),
- 33,6 % à la transition énergétique,
- 16,6% au SCoT,
- 16,2 % pour la direction générale.

65% de ces charges correspondent aux frais de personnel chiffrés à 573 353€ (690 696€ au BP 2025, 715 000€ en 2024, 672 300€ en 2023, 726 000 en 2022), sans provisionner pour les 2 postes vacants (observatoire, coordinateur climat et mobilité). Le PETR dispose au 24 novembre 2025 d'une équipe de 9 personnes (8.3 ETP) répartis entre la direction générale (1,5 ETP), le service planification et urbanisme (0.4 ETP), la transition énergétique (3,1 ETP), le développement territorial (3,3 ETP).

Au niveau des **recettes** la part stable des cotisations des membres (495 768€) représente 56% des produits. La baisse prévue du montant des subventions, estimées à 218 453€ (25% des recettes) est partiellement compensées par des contributions pour 52 220€, à savoir notamment la CCVB et la CCMV pour le poste d'économie de flux, la CCRMM, la Ville de Mutzig et la CCPR pour le fonctionnement de Tremplin.

Le PETR devra compléter par ses fonds propres à hauteur de 121 009€ dont 103 500€ dédiés à l'investissement.

Les subventions prévues comprennent :

- La subvention de la Région au titre de l'ingénierie territoriale (22 000 €),
- le dispositif chèque Crée de la Région Grand Est (3 000€),
- des financements FEADER pour le programme Leader (50 000 €),
- une subvention forfaitaire de la Région (12 922€) pour le conseil à la rénovation énergétique,
- des financements ANAH dans le cadre du Service Public de Rénovation de l'Habitat pour le fonctionnement de l'Espace France Rénove (66 136€) et l'animation de cette politique,
- le financement ACTEE pour le poste d'économie de flux (24 396€),
- le solde de la subvention de l'ADEME/Tenmod 2022 (40 000€).

Cet ensemble porterait le budget global à 888 450€, hors opérations d'ordre et amortissements.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL

- VU la loi du 22 Juin 1994 et les décrets d'application s'y rapportant ;
- VU les articles L. 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs notamment à l'adoption du budget ;
- VU l'approche technique de la situation financière du PETR Bruche Mossig présentée à savoir notamment :
- les priorités d'action,
- un tableau récapitulatif des contributions prévisionnelles des collectivités au titre de 2025, réparties selon les clés de financement en vigueur,
- les orientations en matière de gestion des effectifs,
- une projection prévisionnelle analytique du Budget Primitif de l'exercice 2025.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

A l'unanimité

Prend acte

de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 sur la base d'un rapport portant sur le budget du PETR,

demande

au Président de préparer le budget 2025 selon les orientations ainsi définies,

autorise

le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à cette décision

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance



Gilbert ROTH

Le Président,



Alain FERRY



Transmis au représentant de l'Etat le : 11/12/2025

Publié le : 15/12/2025

REÇU EN PREFECTURE

le 11/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200089829-20251210-DELIB202531